



Les personnes vulnérables en situation de précarité et d'exclusion

Enjeux et perspectives pour les Associations de Santé et des Solidarités

Conférence-débat de l'URIOPSS, le 6 juin 2024

A l'occasion de son Assemblée Générale, l'URIOPSS a proposé une conférence-débat en présence de **Noam LEANDRI** : Président du Collectif ALERTE, **Caroline ROGER-MOIGNEU** : Vice-Présidente du Département d'Ille-et-Vilaine déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage et **Régine ROUE** : Conseillère régionale de Bretagne déléguée au plan de refus de la misère et de la pauvreté.

Animée par **Hugues FELTESSE**, Coordinateur du Collectif ALERTE Bretagne, la conférence a porté sur les actions en faveur des personnes vulnérables en situation de précarité et d'exclusion avec notamment deux axes.

1^{er} axe : A quelle précarité devons-nous faire face aujourd'hui ? Nous devons revoir notre perception de cette question de la vulnérabilité. Tous les publics sont concernés : personnes âgées, personnes atteintes de handicap, public migrant, familles monoparentales, étudiants, et même les salariés ayant des salaires peu élevés. Quels peuvent être les axes prioritaires que nous pourrions nous donner au niveau du Département ? de la Région ? au niveau National ?

Caroline ROGER-MOIGNEU : L'Ille-et-Vilaine est relativement préservée de la très grande précarité de ce que démontre le dernier rapport du Haut-Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté.

Le taux de pauvreté à l'échelle locale est de 10,7% au niveau du département, 20% à Rennes, 11% en Bretagne. La majorité des personnes précaires à Rennes (30%) sont les jeunes, les étudiants et les parents isolés et la première source de précarité est l'exclusion sociale.

Le financement des collectivités départementales est défaillant. Quand l'immobilier va mal, on ne peut pas aider suffisamment les personnes vulnérables : on est à court de moyens. On se voit obligé de prioriser pour recentrer les aides aux personnes qui sont les plus précaires, les plus vulnérabilisées. Bien que le budget de la collectivité départementale soit en augmentation on ne peut faire face à l'accroissement des besoins. La collectivité veut être aux côtés des associations mais les moyens manquent.

On risque d'être en difficulté majeure pour répondre à l'augmentation des besoins sociaux : en 2023 notamment, plus de 15% pour les aides alimentaires, plus 7% pour l'aide à l'enfance.

Nos politiques publiques sont extrêmement cloisonnées ce qui n'est pas aidant et notamment pour la mise en place des actions des associations. La collectivité départementale travaille actuellement sur : comment se recentrer sur ses activités sociales tout en maintenant la pertinence de politiques complémentaires ?

Il faut que la voix et l'expertise des usagers soient considérées pour penser les politiques publiques avec les décideurs politiques, les institutions et les associations : toute partie prenante doit être réellement considérée, écoutée, impliquée pour évaluer les besoins.

Le secteur associatif nous permet d'avoir un lien très fort avec les personnes accompagnées : créatrices de lien social, elles sont essentielles pour accéder à une connaissance fine des réalités de terrain.



Hugues FELTESSE : Quelles priorités peut se donner la Région pour lutter contre la précarité et l'exclusion ?

Régine ROUE : face à l'urgence sociale, et dans le cadre d'un accord programmatique pris avec le groupe Bretagne la vie et l'équipe du président Loïg Chesnais Girard entre les deux tours des élections, la Région s'engage pour plus de justice sociale, au sein de ses propres politiques. Une convention Etat région existait déjà, et mise en place durant le Covid autour de l'aide alimentaire.

Le plan de lutte contre la misère et la précarité propose d'aller plus loin avec de nouveaux engagements pour répondre aux 7 droits essentiels de la personne : se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, se former, s'insérer, travailler, accéder à une vie sociale et culturelle et accéder à ses droits et au numérique.

Plus de 370000 bretons vivent sous le seuil de pauvreté. Le plan de refus de la pauvreté et de la misère a été un travail de fourmis, un travail de terrain. On manquait notamment de données précises. Il a été voté à l'unanimité en avril 2023.

Les rencontres furent multiples, ce fut un travail étroit mené auprès des associations, des collectivités, des personnes en situation de pauvreté.

Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées) a été associé à ce travail, mais aussi d'autres citoyens en situation de précarité car ce sont eux qui ont l'expertise d'usage de la pauvreté.

Le cœur de ce plan concerne principalement les jeunes et les familles monoparentales et se divise en 7 droits essentiels de la personne pour plus de dignité. Ce plan compte 58 engagements, et d'ores et déjà 28 engagements sont tenus et engagés un an après le vote d'avril 2023.

Accompagner, expérimenter, innover, faciliter le partenariat, la Région joue ce rôle d'ensemblier pour plus de dignité pour chacun de nos concitoyens.

Hugues FELTESSE : Le Collectif ALERTE réunit 35 associations et fédérations et il réussit à parler d'une seule voix. Noam LEANDRI, que peut faire le Collectif pour être entendu et notamment concernant ces priorités présentées ?

Noam LEANDRI : Depuis dix ans, la pauvreté stagne. 500 000 pauvres de plus en un an. Malgré la baisse du taux de chômage, il n'y a pas eu de baisse de la pauvreté. Il n'y a plus cette corrélation qui existait auparavant.

L'accès au travail ne va pas tout régler contrairement aux directions prises par les politiques sociales et notamment avec la réforme du RSA et les 15 heures d'activité.



Il n'y a pas de réelle politique encourageante sauf la solidarité à la source et pour cela il faut entretenir les liens que les associations ont avec les CAF. La solidarité à la source reste un dispositif qui avance, 5 départements testent actuellement certains aspects de ce dispositif. Pour le moment ces aspects tests concernent la facilitation des démarches pour les usagers mais l'objectif est d'agir surtout contre le non-recours aux droits et c'est pourquoi il existe des territoires test appelés « territoires zéro non-recours ».

L'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) est une des aides qui est la moins sollicitée par manque de connaissance de ce dispositif ; d'où la nécessité de coordonner les dispositifs d'aides, les usagers et les institutions qui distribuent ces aides. De nombreux seniors vivent dans la précarité alors que cette aide de maximum 1012€ par mois (montant médian 417 € par mois, contre 483 € pour les hommes en 2020) pourrait leur être allouée mais ils n'en ont pas connaissance.

Si on n'arrive pas à réduire la pauvreté cela va représenter un coût futur très élevé pour l'argent public. Le Collectif ALERTE veut mettre en lumière auprès du gouvernement que la dette sociale s'accroît et cela va se répercuter sur les générations futures ; il faut agir maintenant.

2ème axe : Comment peut-on arriver à co-construire des réponses ? Comment peut-on s'appuyer sur l'expertise d'usage ? Comment continuer de résister, non pas dans une guerre de positions mais dans une volonté d'avancer ?

Caroline ROGER-MOIGNEU : Les collectivités départementales sont dépendantes de l'Etat. En Bretagne nous avons une force car entre acteurs on échange et ce n'est pas le cas partout. Nous avons cette chance dans notre région.

Vous associations, vous représentez une grande force comme disait le Président de l'URIOPSS. Il y a un grand risque cependant car les ministres parlent de plus en plus de faire du social un marché ; le secteur privé prend de l'ampleur au détriment du monde associatif. Il y a notamment des alertes dans le secteur de des personnes âgées et de la protection de l'enfance

Pour en revenir au sujet de la co-construction, il est nécessaire avec toutes les parties prenantes de construire des ponts tous ensemble.

Concernant, la place des personnes accompagnées nous avons demandé que dans le cadre des SIAO les usagers soient associés la mise en place du projet ; c'est un GIP au sein duquel des usagers sont membres et ça c'est déjà une victoire.

Concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, nous avons sollicité le Collectif Repaire 35, ainsi des pairs sont impliqués dans le groupe de travail que nous avons conçu pour mieux accompagner les jeunes majeurs et lutter contre leur entrée dans la précarité. Ce groupe de travail comprendra des chercheurs, des acteurs de terrain et des jeunes majeurs sortis des dispositifs de protection de l'enfance. Le Département se positionne ainsi pour encourager la pair-aidance.